



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 11

Votants: 13

Convocation le :
20/03/2023

Séance du lundi 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés : PEYCELON Guillaume par MAY Michelle, MEFTAH Pascal par BAROU Guy

Absents et Excuses : MARECHAL Jacques, MEYNIEL Catherine

Secrétaire de séance : MARIANI Jean-Michel

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

COMMUNE

Résultat fonctionnement reporté 2021	303 642,91
Résultat fonctionnement 2022	94 868,09
Total fonctionnement clôture 2022	398 511,00
Résultat investissement reporté 2021	-91 936,58
Résultat investissement 2022	63 315,25
Total investissement 2022	-28 621,33
Reste à réaliser	-240 488,84
Total investissement clôture 2022	-269 110,17
TOTAL GLOBAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT 2022	129 400,83

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans



ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet de la délibération :

**VOTE DU COMPTE DE
GESTION COMMUNAL
2022
DE_2023_010**

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Carine GANDREY

RF SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2023 042-214200875-20230327-DE 2023_010-DE